

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fuite-d-acide-chlorhydrique-dans-l-environnement>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Fuite d'acide chlorhydrique dans l'environnement**

18 décembre 2013

Fuite d'acide chlorhydrique dans l'environnement

Entre le 23 et le 24 juillet 2013, une quantité estimée par EDF à environ 58 m³ d'acide chlorhydrique a été déversés dans le sol de la centrale nucléaire de Cattenom. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a mis en demeure EDF.



La centrale nucléaire de Cattenom, en Moselle. - SPIEGL/PHOTOWEB/SIPA

Le site nucléaire de Cattenom

Le site de Cattenom abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département de la Moselle, à 5 km de Thionville. Le site se trouve à 10 km du Luxembourg et de l'Allemagne.

Cette centrale nucléaire est constituée de 4 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 1300 MW. Les réacteurs 1, 2, 3 et 4 constituent respectivement les installations nucléaires de base (INB) 124, 125, 126 et 137.

Dans son appréciation 2014, l'ASN considère que les performances en matière de radioprotection et de protection de l'environnement du site de Cattenom sont en retrait. Elle considère que le site doit retrouver davantage de rigueur dans l'exploitation des installations. La protection de l'environnement a été mise en défaut à plusieurs reprises au cours de l'année 2014, avec notamment le dépassement des valeurs limites réglementaires concernant les rejets en cuivre. En matière de radioprotection des travailleurs, l'ASN estime que les résultats ne sont pas encore suffisants.

Un déversement d'acide chlorhydrique dans l'environnement

Le 23 juillet 2013, à la suite de la fuite importante d'un robinet d'un réservoir d'acide, 58 m3 d'acide chlorhydrique ont été déversés dans une rétention.

L'exploitant a décidé d'évacuer l'acide recueilli vers le réfrigérant atmosphérique du réacteur n° 3 via une tuyauterie utilisée habituellement pour l'évacuation des purges des égouttures et des eaux pluviales de rétention de la station d'acide.

Le 29 juillet 2013, l'exploitant a constaté qu'il manquait le tronçon final de cette tuyauterie. En conséquence, l'acide chlorhydrique, au lieu d'être transféré vers le réfrigérant atmosphérique, s'est directement déversé et infiltré dans le sol...

Une partie de l'acide rejeté a été récupérée dans les eaux souterraines, puis rejetée dans la Moselle.

Le 6 août 2013, la division de Strasbourg de l'ASN a mené [une inspection](#) sur place afin de déterminer les circonstances de cet événement, d'en évaluer l'impact et d'examiner les dispositions prises par l'exploitant en termes de surveillance de l'environnement. Le problème d'"étanchéité" de cette tuyauterie constitue, pour l'ASN, un "écart notable".

Face à cette pollution chimique causée par des négligences toujours plus importantes, le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte le 18 décembre 2013 (*voir notre plainte, en document joint*). Cette plainte n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune suite auprès du Parquet de Thionville. Nous avons malgré tout décidé de ne pas en rester là et de saisir la justice.

Le 17 juin 2015, le Réseau a donc mis en demeure EDF. Cette mise en demeure n'a malheureusement fait l'objet d'aucune suite.

Téléchargez notre mise en demeure



Pour en savoir plus :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cattenom-pollution>